

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°63-3/PR/MAC du 14 Janvier 1963, portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération ;
- VU le Décret N°207/PR/MAC-AGRO du 22 Juillet 1961, portant nomination de Mr KOUDOGBO Etienne en qualité de Directeur de l'Agriculture ;
- VU le Décret N°128/PR/MDRC-AGRO-E du 18 Septembre 1964, portant nomination de Mr AFFOYON Didier en qualité de Directeur de l'Enseignement Agricole et de la Recherche Agronomique ;

Sur la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

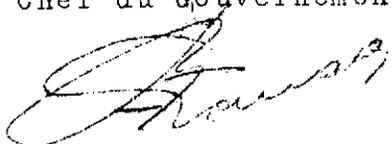
Article 1er - Mr AFFOYON Didier, Ingénieur des Services Agricoles de 2ème classe, 3ème échelon, précédemment Directeur de l'Enseignement Agricole et de la Recherche Agronomique, est nommé Directeur du Développement Rural, en remplacement de Mr KOUDOGBO Etienne, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1965

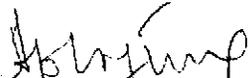
par le Président de la République,

le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,



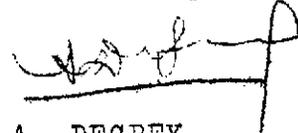
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

le Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques,




S.-M. APITHY

le Ministre du Développement  
Rural et de la Coopération,



A. DEGBEY

Ampliations :